

***Séance régulière du
Conseil scolaire fransaskois
Vendredi 24 juin 2022 (13 h 00)
Visioconférence (Zoom Meeting)***

Procès-verbal

Présences :

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde
Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Le membre suivant du Conseil scolaire est absent :

Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général
Catherine Liffan Colombet, Adjointe exécutive à la direction générale
Claude-Jean Harel, Directeur des communications
Sébastien Fillion, Directeur des technologies de l'information
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

I. Ouverture

1.1 Bienvenue

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue et il remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence.

La présidence constate que le quorum est atteint et appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 24 juin 2022 à 13 h 01, par visioconférence.

M. Guy Roberge, Conseiller scolaire, procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés

qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.

- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement de la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12^e année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 24 juin 2022 et
**assentiment sur la correspondance*

22.048 MONICA FERRÉ : Que l'ordre du jour de la séance régulière du 24 juin 2022 à 13 heures par visioconférence soit adopté tel que présenté.

Adopté

22.049 MONICA FERRE : Que le CSF adopte par assentiment la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance régulière du 24 juin 2022.

Adopté

1.3 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 Point d'amélioration continue

1.4.1 Politique du jour : Buts du conseil (politique 1.5)

Concernant la politique du jour à réviser, les membres du CSF ont répondu par sondage aux questions suivantes :

- La politique est-elle toujours pertinente ?
- La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?
- Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?
- La politique atteint-elle les résultats visés ?
- Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?

Concernant le positionnement stratégique et le cadre d'imputabilité du CSF, les membres ont participé au sondage relatif à l'initiative ciblée du CÉF (Prématernelle 3 ans à temps partiel et prématernelle 4 ans à temps plein) qui est listée dans les huit (8) positionnements stratégiques.

Les membres du CSF ont participé aux sondages « SurveyMonkey ». Les résultats ont été communiqués par courriel aux membres du CSF.

1.5 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2022

22.050 GENEVIEVE BINETTE : Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 20 mai 2022, tel que présenté lors de la séance régulière du 24 juin 2022.

Adopté

II. Directions du Conseil

2.1 Points d'information

2.1.1 Rapport de suivis de la Direction générale

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports suivants :

- Rapport de la Direction générale du 3^{ème} trimestre pour 2021-22 ;
- Les états financiers du 3^{ème} trimestre pour 2021-22 ;
- Entretien Préventif et Rénovation – Plan triennal (2023-24 ; 2024-25 et 2025-26).

22.051 GUY ROBERGE : Que le CSF reçoive le rapport de la Direction générale relatif au troisième trimestre 2021-22 ainsi que les états financiers du troisième trimestre 2021-22.

Adopté

22.052 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF reçoive et approuve le plan Entretien Préventif et Rénovation triennal (2023-24 ; 2024-25 et 2025-26) tel que présenté lors de la séance régulière du 24 juin 2022.

Adopté

2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2021-22 :

- Période du 15 avril au 16 juin 2022 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission 2021-22 au 16 juin 2022 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

22.053 ÉLIZABETH PERREAULT : Que le CSF reçoive les rapports sur les permissions d'admission tels que présentés lors de la séance régulière du 24 juin 2022.

Adopté

2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc

Le CSF a pris connaissance des recommandations adoptées par le Conseil d'école Boréale de Ponteix, lors de son Assemblée générale annuelle du 25 mai 2021.

2.1.4 Dates à retenir

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 16 juin 2022 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

22.054 MARIA LEPAGE : Que le CSF entérine le calendrier permanent des séances du Conseil pour 2022-23, comme suit :

- Séance régulière, le vendredi 25 novembre 2022, à 13 heures, en présentiel (lieu à définir).

- Séance régulière, le vendredi 27 janvier 2023, à 13 heures par visioconférence.
- Séance régulière, le vendredi 31 mars 2023, à 13 heures par visioconférence.
- Séance régulière, le vendredi 28 avril 2023, à 13 heures, en présentiel (lieu à définir).
- Séance régulière, le vendredi 26 mai 2023, à 13 heures par visioconférence.
- Séance régulière, le vendredi 23 juin 2023, à 13 heures par visioconférence.
- Séance d'organisation en octobre 2023, en présentiel (lieu à définir). Date qui sera confirmée lors de la séance d'organisation du vendredi 14 octobre 2022.

Adopté

2.2 Décisions

2.2.1 Rapport des ressources humaines

22.055 GISELE RIVARD : Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 13 h 52 lors de sa séance régulière du 24 juin 2022, en présence de la direction générale du CÉF.

Adopté

22.056 GISELE RIVARD : Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 24 juin 2022 à 14 h 11.

Adopté

Pause santé et reprise à 14 h 25.

22.057 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 16 mai au 17 juin 2022, tel que présenté lors de sa séance régulière du 24 juin 2022.

Adopté

2.2.2 Adoption du Budget 2022-23

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente aux membres du CSF une ébauche du Budget pour l'année scolaire 2022-23.

22.058 MARIA LEPAGE : Que le CSF adopte le budget 2022-2023 pour un total des dépenses de 42 611 208 \$, tel que présenté lors de sa séance régulière du 24 juin 2022, en conformité avec la Loi sur l'éducation de 1995.

Adopté

2.3 *Rapports des comités et représentants*

2.3.1 *Comité stratégique et de négociation*

Sans objet.

2.3.2 *Comité des finances et de vérification*

Sans objet.

2.3.3 *Comité de gouvernance et des politiques*

Sans objet.

2.3.4 *Comité de reconnaissance*

La conseillère scolaire, Mme Maria Lepage, indique qu'elle se retire de la discussion.

22.059 OUMNIA TAHIRI : Que le CSF entérine la décision du Comité de reconnaissance de proposer des candidatures des conseillères scolaires, pour le Prix Jean-Robert Gauthier (FNCSF), pour 2022 et 2023.

1 Abstention
Adopté

2.3.5 *Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires*

Sans objet.

2.3.6 *Comité des ressources humaines*

Sans objet.

2.3.7 *Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

2.3.8 *Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Présentation orale de la représentante du CSF, Mme Élisabeth Perreault, auprès du Comité exécutif du SSBA.

2.3.9 *Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Présentation orale de la représentante du CSF, Mme Geneviève Binette, auprès du Comité d'administration de la FNCSF.

2.3.10 *Représentant auprès de la table des élus*

Présentation orale du représentant du CSF, M. Alpha Barry, auprès de la table

des élus.

III. ****Correspondance**

Le CSF a adopté par assentiment le point 3 de la correspondance.

IV. **Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

V. **Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

Sans objet.

VI. **Tour de table et clôture de la séance**

6.1 *Points saillants*

6.2 *Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

6.2.1 *Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 20 mai 2022*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 20 mai 2022 a été présenté aux membres du CSF.

6.2.2 *Autoévaluation de la séance du 24 juin 2022*

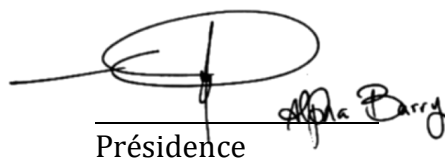
Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 4 juillet 2022 à midi.

6.3 *La prochaine séance : Séance d'organisation*

Le vendredi 14 octobre 2022, à 13 heures, à Regina.

6.4 *Levée de la séance du 24 juin 2022*

22.060 GISELE RIVARD : Que le CSF lève la séance régulière du 24 juin 2022, par visioconférence, à 14 h 47. Adopté


Présidence


Secrétaire